



MERCI CONFRÈRE!

La FTQ dit au revoir à Fernand Daoust

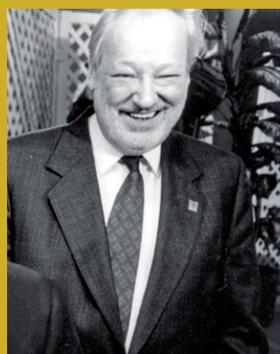


SERGE JONGUÉ

Francisation
PAGE 2



Fondation de la FTQ
PAGE 6



SERGE JONGUÉ

Fernand Daoust :
album photo
PAGE 7



C'est avec une profonde tristesse que nous apprenions le 23 janvier 2020 le décès à l'âge de 93 ans d'un grand leader syndical et d'un homme profondément attachant qui a dédié sa vie à faire du Québec une société moderne, plus juste et plus démocratique, et de la FTQ la grande centrale qu'elle est devenue aujourd'hui.

«Fervent nationaliste, son amour du Québec, des travailleurs et des travailleuses, a été marquée par son

la langue française et du français comme langue de travail. À toute sa famille, ses enfants Josée et Isabelle, et ses amis, nous offrons nos plus sincères condoléances. C'est aussi toute la grande famille de la FTQ qui est en deuil aujourd'hui», déclare le président de la FTQ, Daniel Boyer.

Fernand Daoust a occupé le poste de secrétaire général de la FTQ de 1969 à 1991, puis de président de 1991 à 1993. Issu d'une famille mono-

parentale d'un quartier ouvrier et élevé par sa mère, qui travaille dans un atelier de couture, le jeune Fernand est un étudiant doué qui travaille dur pour payer ses études, allant de petits boulots de livreur de restaurant, à moniteur ou commis d'entrepôt. Il fait ses études en sciences économiques et en relations industrielles avant de s'engager, dans les années 1950, dans le mouvement syndical. Il participe à la fondation de la

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), née de la fusion de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) et de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ) en 1957 à Québec. Il fait sa marque à la FTQ dès 1960 à la présidence du comité d'éducation et de l'organisation, et en 1964 au titre de vice-président de la FTQ. Il devient aussi le premier secrétaire

PAGE 2



REBÂTIR NOS SERVICES PUBLICS

Négociations dans le secteur public
PAGE 4

MARC-ANTOINE OLIVIER



COP 25
PAGE 14

PAGE 14



ERIC DEMERS

Métier : spécialiste des redémarrages
PAGE 15

PAGE 15

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Dans ce numéro

ACTUALITÉS

Une année 2020 chargée pour la FTQ	3
Nouveau contrat de travail pour les membres d'Unifor chez Bombardier	4
Campagne <i>Bell on cause</i>	4
Des offres salariales irresponsables de Québec	4
Réouverture officielle de l'usine de pâte à Label-sur-Quévillon	4
L'aluminium québécois laissé pour compte	5
12 ^e conseil québécois d'Unifor	5
30 ^e séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs	5
Séminaire FTQ retraite et assurances 2020	5
Solidaires dans l'épreuve	5
COP 25 – Relativiser l'échec	14
Belle victoire pour les travailleurs et travailleuses de Ballin inc.	14
Le rendement sur 12 mois du Fonds de solidarité FTQ atteint 11%	14
La FTQ en commission parlementaire	16
25 000\$ pour Centraide	16

DOSSIER SPÉCIAL FERNAND DAOUST

La FTQ dit au revoir à Fernand Daoust	1
Fernand Daoust et le français au travail	2
Fernand Daoust, bâtisseur de la FTQ	6
Un Fonds de solidarité vraiment syndical	6
Fernand Daoust en quelques photos	7

SUIVI DU 32^e CONGRÈS DE LA FTQ

Denis Bolduc, nouveau secrétaire général de la FTQ	8
Un congrès vert	8
Un monde du travail en mutation	8
Le Congrès en photos	19
Fin de mandat sous le signe de l'émotion pour Serge Cadieux, secrétaire général sortant de la FTQ	10
Une nouvelle déclaration de politique en SST	10
Le Bureau de direction de la FTQ atteint la zone paritaire	10

CONDITION FÉMININE

Il y a 30 ans, Polytechnique	11
Féministes de toutes nos forces	11
La Marche Mondiale des Femmes	11

À LA SOURCE

Une manifestation pour que ça change!	12
Décès de trois signaleurs routiers en trois mois	12
Colloque 2019 de l'IRSST	13
Dépendances au boulot	13

LANGUE DU TRAVAIL

J'agis syndicalement en français	3
Le français au travail, ça se travaille	3

CHRONIQUE MÉTIER

Jasmine Lévesque, spécialiste des redémarrages	15
--	----

BIENVENUE À LA FTQ

	16
--	----

Fernand Daoust et le français au travail

L'histoire retiendra sans aucun doute de Fernand Daoust sa contribution pour une vision syndicale en faveur d'un engagement pour la défense du français comme langue du travail au Québec.

Fernand Daoust n'a d'ailleurs jamais hésité à faire du respect de la langue française une condition de travail au même titre qu'une rémunération équitable ou la santé et la sécurité du travail. Pour lui, il s'agissait d'affirmer sa fierté face à une classe possédante à l'époque essentiellement anglophone contrôlée par des capitaux américains, britanniques ou canadiens-anglais.

Pour l'ancien militant syndical, «*l'imposition de l'anglais en milieu de travail était une forme additionnelle d'oppression*». Un exemple évident de cette oppression était la négociation des conventions collectives en anglais, alors que la majorité des employés était francophone.

C'est ainsi qu'à travers la décennie 1960, Fernand Daoust a fait cheminer au sein de la FTQ un débat sur le français au travail. Ce combat allait mener la centrale à adopter la première politique linguistique de son histoire en 1969. On retrouve d'ailleurs dans cette politique des éléments fondateurs conduisant la FTQ à réclamer que le français soit la seule langue officielle du Québec. Un gain obtenu en 1974 par la timide loi 22, mais qui prendra concrètement forme en 1977 avec l'adoption de la *Charte de la langue française*. Pour Fernand Daoust, la contribution de la FTQ aux dispositions de la loi 101 relatives aux milieux de travail et aux relations de travail, ainsi qu'à celles qui touchent l'affichage public et l'enseignement a été majeure.

D'autre part, pour l'ancien secrétaire général et président de la FTQ, le combat pour le statut de la langue française ne pouvait être dissocié de celui de l'indépendance du Québec. Comme il l'affirme en 2012: «*Nous avons toujours su que ce statut ne serait jamais établi dans la pérennité tant qu'il n'aura pas pour assise un pays pleinement souverain*».

Un travail pour lequel il appelait encore récemment les militantes et militants de la FTQ à poursuivre, en réclamant du gouvernement du Québec des modifications législatives en faveur du français au travail ou des investissements financiers majeurs pour soutenir le français. Pour Fernand Daoust, il demeurait essentiel de combattre l'apathie qui semble exister en ce moment sur ces questions.

Fernand Daoust concluait ainsi son intervention en 2012: «*Je ne peux accepter cet état de capitulation silencieuse. Je souhaite de tout cœur que soient alertées toutes les forces vives du Québec et que nous nous attelions à cette tâche collective essentielle. Nous devons nous lever et parler haut et fort pour réaffirmer nos droits. Dans chacun de nos milieux, il faut sonner le rappel des troupes, remobiliser, réanimer des coalitions larges, développer à nouveau des rapports de force qui ont engendré le changement au Québec*». ■



SUITE DE LA UNE

général du Fonds de solidarité FTQ en 1983, et président du Fonds de 1993 à 1996. Toujours en 1993, Fernand Daoust négocie et obtient auprès du Congrès du travail du Canada (CTC) une autonomie politique et un statut particulier pour la FTQ, dont l'exclusivité des interventions syndicales au Québec et son droit à la représentation internationale, entente qualifiée à l'époque de souveraineté-association.

«*C'est une page importante de l'histoire du Québec et du mouvement syndical qui se tourne avec le départ de Monsieur Daoust. Il fut une inspiration pour plusieurs générations de militants et militantes non seulement syndicaux, mais aussi souverainistes. Il a été de tous les combats*

du Québec moderne, que ce soit le lockout du quotidien La Presse (1971), le front commun intersyndical de 1972, la grève de la United Aircraft (1974), pour ne nommer que ceux-là», ajoute le secrétaire général Denis Bolduc.

La fin des années 1960 et le début des années 1970 sont également marqués par la crise linguistique de Saint-Léonard, des manifestations pour une université McGill en français et par l'adoption du «Bill 63» qui donne le droit aux parents de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. En réaction et sous l'influence de Fernand Daoust, le 11^e Congrès de la FTQ adopte la première politique linguistique de son histoire en 1969.

Fernand Daoust est aussi membre du premier conseil d'administration de l'Office de la langue française en 1977, et reçoit de nombreux honneurs dont l'Ordre des francophones d'Amérique (1994), Patriote de l'année (1998) et Chevalier de l'Ordre national du Québec (2001).

Louis Laberge, président de la FTQ de 1964 à 1991, et Fernand Daoust, travaillant en tandem pendant plus de 20 ans, ont littéralement construit la FTQ que l'on connaît aujourd'hui pour faire de la centrale un acteur social et politique incontournable de la société québécoise.

Les suites du dossier à propos de Fernand Daoust en page 6. ■

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Denis Bolduc

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-0899

info@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédacteur en chef
Éric Demers

Collaboration
André Leclerc
(biographe de Fernand Daoust), Clairandré Cauchy (Métallos), Cynthia Gagnier (UES 800), Dave Parent (SEP), Daniel Mallette (Métallos et CRFTQ Suroît), Marie-Andrée L'Heureux (Unifor), Alexis Boyer-Lafontaine, Annie Landry, Dino Lemay, François Ouellet, Gilles Grondin, Isabelle Renaud, Jean Laverdière, Jessica Olivier-Nault, Marie-Claude Groulx, Marie-Josée Naud, Mouna Kamel, Patrick Rondeau, Serge Beaulieu, Yuriko Hattori (FTQ).

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Coop Belvédère,
Marc-Antoine Olivier,
Uppkerkut.

Photos
Daniel Mallette, Dino Lemay, Éric Demers, Federal photos, Jacques Boissinot, Michel Cloutier, Normand Blouin, Patrick Rondeau, Serge Jongué, Unifor, François Ouellet.

Abonnement et
changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
33 580 exemplaires

Produit par des
travailleuses et
travailleurs syndiqués
chez Transcontinental.

Imprimé sur du
papier fabriqué par
les travailleurs et
travailleuses de la
section locale 174 du
syndicat Unifor à Saint-
Jérôme.

Expédié par des
travailleuses et
travailleurs syndiqués
chez Transcontinental.

Toute reproduction totale
ou partielle des articles
est permise, et même
encouragée, à condition
d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec
ISSN 0700-8783

Comment utiliser les codes QR?



Les codes QR sont une façon simple d'accéder à du contenu en ligne avec votre téléphone intelligent. Il vous suffit d'ouvrir votre caméra dans votre téléphone et de faire la mise au point sur le code. Votre fureteur ouvrira un lien. ■

Le site web de la FTQ : ftq.qc.ca

Une année 2020 chargée pour la FTQ

Le président et le secrétaire général rencontrent les médias au début de chaque année afin de dresser un bilan des actions syndicales de l'année précédente et de faire part des attentes syndicales pour l'année qui vient.

Pour la FTQ, l'année 2019 aura souvent été l'objet de frustration, particulièrement dans les dossiers de l'assurance-emploi, l'environnement et la santé et la sécurité du travail. « Bien sûr, des gains ont été réalisés avec les agences de placement, le salaire minimum et les clauses de disparité de traitement, mais ce n'est pas suffisant », a commenté le président Daniel Boyer. « En 2020, il va falloir que

ça bouge », a-t-il ajouté. Les services publics sont à un point de rupture et Québec semble vouloir faire traîner les négociations. Les travailleurs et travailleuses représentés par la FTQ sont à bout de souffle. Québec devra reconnaître leur apport, selon le président et le secrétaire général.

Il va falloir également que les gouvernements prennent conscience des enjeux environnementaux.

« La lutte contre les changements climatiques devra se faire dans un contexte de transition juste pour les travailleurs et travailleuses », a ajouté le secrétaire général Denis Bolduc.

Sur la table de travail, il y a aussi la réforme de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. La FTQ attend depuis 40 ans que les mécanismes de prévention s'appliquent à tous les travailleurs et toutes les travailleuses. Il va falloir que Québec livre la marchandise, nos attentes sont grandes.

Autre dossier important : la campagne pour une assurance médicaments publique et universelle.

Le gouvernement minoritaire libéral à Ottawa avait ouvert la porte à un tel régime lors de la campagne électorale de 2019. Pour Daniel Boyer, « on jugera de la qualité de l'arbre à ses fruits ». Selon la FTQ, Québec devra également emboîter le pas, puisque le régime hybride privé/public actuel ne tient plus la route.

« La FTQ devra également continuer à mettre de la pression pour que le salaire minimum soit haussé à 15 \$ le plus rapidement possible. Et il y a aussi le projet de loi sur la réforme du mode de scrutin qui nous préoccupe », a indiqué Denis Bolduc.

« Plusieurs autres défis nous attendent comme organisation : l'équité salariale, la lutte contre la violence à l'endroit des femmes, la transition numérique et les changements technologiques, ainsi que la conciliation travail-vie personnelle. La prochaine année en sera une de mobilisations. C'est ensemble, avec tous les travailleurs et travailleuses que nous représentons et les 35 organisations syndicales affiliées à la centrale, que nous serons appelés à relever tous ces défis », ont conclu les deux dirigeants syndicaux. ■



ERIC DEMERS

ÉDITORIAL



ERIC DEMERS

C'est le temps de réinvestir

Le gouvernement du Québec a tenu, le 14 janvier dernier, des consultations prébudgétaires auxquelles la FTQ a participé avec nos confrères et nos consœurs de la CSN, de la CSQ et de la CSD. Nous avons demandé au ministre des Finances Éric Girard un réinvestissement dans nos services publics.

Après les années d'austérité imposées par les libéraux, c'est le temps que la CAQ réponde aux besoins des familles, des citoyens et des citoyennes. Le ministre doit prendre note du faible niveau des dépenses publiques en santé et en éducation par habitant au Québec, en comparaison avec les autres provinces, mais avec une offre de services plus élaborée. Manifestement, les investissements n'ont pas suivi.

En santé et en services sociaux, le constat est plus qu'alarmant. Les centrales ont pointé du doigt le manque criant de ressources et de personnel pour couvrir les besoins et réclament un rehaussement important des conditions de travail en santé. Durant le temps des fêtes, les files d'attente ont battu des records dans les urgences du Québec malgré les promesses, la main sur le cœur, de Monsieur Legault lors de la dernière campagne électorale.

En éducation, la FTQ demande davantage de réinvestissements gouvernementaux en faveur de la réussite et de la persévérance scolaires. Du côté de l'enseignement supérieur, nous insistons sur l'augmentation du financement général, particulièrement pour offrir de meilleurs services aux étudiantes et étudiants en situation de handicap ou à besoins particuliers, ainsi que pour octroyer de meilleures conditions de travail en formation continue dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Un réinvestissement majeur est aussi attendu dans les services de garde éducatifs à la petite enfance afin de renforcer le réseau public. Ceci passe notamment par une plus grande reconnaissance des intervenantes en petite enfance, de meilleures conditions de travail et, finalement, l'appui du personnel spécialisé dont elles ont besoin.

La situation économique favorable du Québec permet au gouvernement de donner le sérieux coup de barre nécessaire dans les conditions de travail du personnel du secteur public. L'annonce récente d'un surplus « surprise » de 3,7 milliards de dollars au cours des 7 premiers mois de l'année financière témoigne de la marge de manœuvre dont il dispose. Ce n'est pas avec les offres insultantes déposées par le Conseil du trésor dans le cadre des négociations du secteur public que le gouvernement parviendra à attirer et à retenir la main-d'œuvre nécessaire à nos services publics. Surtout compte tenu du retard de rémunération globale de 6,2 % qu'accusent les salariés du secteur public par rapport au secteur privé. Nous demandons au gouvernement des augmentations de dépenses de programmes qui prennent en compte à la fois un rattrapage en matière de rémunération, des ajouts de services et de ressources dans les réseaux et la réalisation de ses engagements. Les syndicats clament que les besoins des personnels doivent être pris en compte dans les décisions budgétaires. L'État doit prendre ses responsabilités et s'assurer que les sommes seront disponibles afin d'attirer une relève suffisante dans les ministères et les réseaux, et d'octroyer une juste rémunération et des conditions d'exercice adéquates au personnel qui offre, sur une base quotidienne, les services à la population.

Le gouvernement Legault doit cesser son amateurisme et agir enfin dans l'intérêt collectif. Le premier ministre se dit nationaliste. Qu'il le prouve en réinvestissant dans notre richesse collective.

Solidairement,

Le président, Daniel Boyer

Le secrétaire général, Denis Bolduc

J'agis syndicalement en français

Le 20 mars prochain, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, la FTQ tiendra sa 27^e Rencontre annuelle des comités de francisation.

Sur le thème *J'agis syndicalement en français*, les participantes et participants pourront notamment visionner le nouveau documentaire de la FTQ sur la francisation de personnes immigrantes dont la première aura lieu le 17 mars, à Montréal. Une discussion s'en suivra avec certains « acteurs » du film afin de tracer la voie à une action syndicale plus dynamique en la matière.

Pendant la journée, nous pourrons également entendre la présidente de l'Office québécois de la langue française (OQLF), Mme Ginette Galarneau, qui nous parlera du bilan de sa première année à la tête de l'Office et des actions futures qu'elle entrevoit.

Le conférencier Jean-Benoit Nadeau sera également un invité d'honneur pour l'occasion. En collaboration avec sa conjointe Julie Barlow, M. Nadeau a publié un livre intitulé *Ainsi parlent les Français : codes, tabous et mystère de la conversation à la française*. Ce livre nous renseigne sur la manière de parler des Français, eux qui ne font rien comme les autres : « Dans ce pays étrange où l'on dit "non" pour dire "oui", où l'on a plus de mal à aborder les questions d'argent que de sexe, où personne ne répondra jamais "je ne sais pas", surtout quand c'est le cas, la conversation est érigée en art ».

Pour vous inscrire à cette activité, vous pouvez remplir le formulaire d'inscription : <https://francisation.ftq.qc.ca/actualites/jagis-syndicalement-francais/> ■



Le français au travail, ça se travaille

Le service de la francisation de la FTQ a lancé une nouvelle campagne de promotion du français qui a débuté il y a quelques semaines. Vous pouvez trouver cette campagne sur la page web du service : <https://francisation.ftq.qc.ca/>

Cette campagne, soutenue financièrement par l'Office québécois de la langue française (OQLF), permet d'explorer diverses situations qui se vivent au travail. Elle démontre, avec une touche humoristique, que l'usage du français comme langue commune demeure toujours un défi d'actualité.



La première capsule vidéo montre Mathis-Mathieu déterminé à convaincre ses collègues de la justesse de ses propos en employant anglicisme sur anglicisme. Il est rapidement remis à l'ordre par une jeune hyperactive plutôt techno.

<https://youtu.be/yPDnCVGFfBs>



La deuxième capsule montre un pauvre commis dans un hôtel qui, comprenant mal les directives qui lui sont données, se permet quelques fantaisies un peu surprenantes et ridicules. Soyez attentifs à la prononciation...

https://youtu.be/Q_fSO_LHP5w



La troisième capsule insiste sur la nécessité d'une communication en français à tout moment de la journée. Ça permet à la fois de belles découvertes, favorise l'intégration des nouveaux arrivants, tout en créant une atmosphère de travail agréable et rassembleuse.

<https://youtu.be/oGEWuVzjmx>

Vous êtes ainsi invités à partager en très grand nombre ces capsules dans vos réseaux. Elles sont également disponibles sur le site web de la FTQ sous l'onglet *Francisation*.

Bon visionnement. ■

Nouveau contrat de travail pour les membres d'Unifor chez Bombardier

Lors d'une assemblée générale tenue au Palais des congrès de Montréal en décembre dernier, les membres de la section locale 62 de l'unité de Bombardier ont ratifié une entente de principe comprenant de nombreux gains dans une proportion de 75%.

Parmi les faits saillants, mentionnons :

- ▼ Une augmentation de la rente de retraite de 6 \$ (77 \$ au 1^{er} janvier 2020, 79 \$ au 1^{er} janvier 2021 et 81 \$ au 1^{er} janvier 2022 – calculée sur la base par année de service et par mois);
- ▼ L'augmentation de la rente de raccordement de 2 \$ au terme de l'entente de 3 ans (24 \$ au 1^{er} janvier 2020, 25 \$ au 1^{er} janvier 2022);
- ▼ Une banque de temps de 48 heures renouvelable;
- ▼ La modification des horaires de travail: le quart de jour commence plus tôt (6 h et 6 h 15), quart de soir sur 4 jours de 10 heures, quart de nuit sur 4 jours de 9 heures, etc.;
- ▼ Une meilleure stabilité d'emploi avec la conclusion d'une lettre d'entente afin de rapatrier la sous-traitance externe avant de procéder à des mises à pied;
- ▼ Des augmentations salariales de 2,5 % pour chaque année de la convention de 3 ans.

L'unité de Bombardier de la section locale 62 représente 2400 membres qui œuvrent dans la finition des avions d'affaires Global. ■



LES NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Des offres salariales irresponsables de Québec

En décembre dernier, la FTQ et ses syndicats affiliés aux tables de négociations (SCFP, SQEES-298, SEPB et UES 800) ont présenté leurs demandes en tenant compte du climat actuel dans les services publics. Pénurie de personnel, surcharge de travail, épuisement et rémunération bien en deçà de ce qui se paie dans le secteur privé. Au cours des prochains mois, tout le dossier des négociations du secteur public pour les travailleuses et travailleurs va s'accélérer.

Outre les salaires, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre font partie des enjeux de ces négociations. En ce qui a trait au salaire, la FTQ réclame une hausse de 4,1% par année pour un contrat de travail de 3 ans, ce qui fait au total 12,3%. «La réponse du gouvernement est pour le moins méprisante. Alors que les coffres de l'État débordent, que les travailleuses et travailleurs de l'État, qui

s'occupent de nos enfants, de nos personnes âgées, de nos malades, ont subi des années de compression et d'austérité, le Conseil du trésor n'a rien trouvé de mieux que de proposer 7% d'augmentation salariale pour un contrat de 5 ans. C'est insultant!», a déclaré le président de la FTQ Daniel Boyer.

Selon la FTQ, le gouvernement ne semble pas avoir compris que le défi de cette

négociation, c'est de valoriser les conditions d'exercice d'emploi, d'embaucher plus de personnel et, bien sûr, de mieux payer les travailleuses et les travailleurs.

De plus, lors du dépôt des demandes patronales, le Conseil du trésor a proposé aux organisations syndicales de se réunir avec le patronat dans ce qu'il appelait des forums de discussion. «Pour la FTQ, c'est non! Les échanges doivent se faire à la table de négociation. Ce que propose Québec, c'est une distraction qui ne fera que prolonger les négociations. Les conventions collectives arrivent à échéance le 31 mars prochain, alors nous n'avons pas de temps à perdre. Québec a déjà en main nos demandes aux tables sectorielles et salariales et connaît nos problèmes. Alors, au travail et allons négocier», a rapidement déclaré Daniel Boyer. ■

Campagne Bell on cause

La campagne *Bell on cause* a été mise en place afin de mobiliser les travailleuses et travailleurs des télécommunications membres d'Unifor contre les pratiques dommageables de Bell Canada. Paraphrasant la campagne *Bell Cause pour la cause*, le syndicat appelle la compagnie à agir avec respect envers ses propres personnes salariées.



Manifestation de travailleurs et travailleuses de Bell, membres d'Unifor, à Saint-Jérôme, le 21 décembre 2019.

Pendant des décennies, Bell Canada a profité du travail et de la loyauté de ses personnes salariées. Bell a accéléré le recours à la sous-traitance, érodant ainsi les emplois dans l'ensemble de ses unités. De plus, la compagnie a imposé des politiques de gestion de rendement jugées injustes et inexplicables qui ont contribué à augmenter le stress et qui ont nui à la santé mentale de ses travailleuses et travailleurs.

Plus récemment, Bell Canada a menacé l'avenir de bons emplois en télécommunications par la sous-traitance complète du nouveau programme de service Internet résidentiel sans fil pour la population rurale canadienne. En effet, au lieu de recourir à son personnel syndiqué, elle a confié le travail à l'externe pour la toute première fois de son histoire. Des mises à pied ont même été effectuées chez les techniciens. Grâce à la mobilisation des membres, l'employeur a reculé et annulé ces mises à pied.

Il faut préciser que ce nouveau déploiement du réseau en région est largement soutenu par des subventions fédérales et provinciales par le biais des programmes *Brancher pour innover* et *Québec branché*. Jusqu'à présent, Québec à lui seul a versé 8,7 millions de dollars à Bell pour ces projets et l'entreprise a reçu un montant équivalent du programme fédéral. Ainsi, tout en encaissant des millions de dollars de fonds publics, l'entreprise supprime de bons emplois bien rémunérés pour les sous-traiter à rabais. C'est inacceptable!

Assez, c'est assez. Voilà ce que les membres d'Unifor ont voulu transmettre comme message. La campagne se poursuivra au cours des prochains mois avec la tenue de diverses activités de mobilisation. Déjà plusieurs ont été faites, notamment à Sherbrooke, à Saint-Jérôme et à Gatineau. D'autres suivront tout au long de l'année. ■



Réouverture officielle de l'usine de pâte à Lebel-sur-Quévillon

C'est avec fierté que les membres d'Unifor participent à la relance de l'usine de pâte Nordic Kraft de Lebel-sur-Quévillon dont l'annonce officielle a été faite en novembre dernier. «Ce n'est pas rien, ce qui est en train de se passer à Quévillon. Imaginez, une usine fermée depuis 2005, on comprend que le passage du temps et des saisons l'a abimée», a affirmé le directeur québécois Renaud Gagné.

«Je tiens à rappeler qu'au cours des dernières années, nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie pour parvenir à relancer l'usine, et ce, à travers différents projets de redémarrage. On est vraiment fiers et heureux que le projet aille finalement de l'avant. Le Fonds de solidarité FTQ est aussi de l'aventure», a-t-il renchéri.

En avril dernier, une nouvelle convention collective a été ratifiée par les membres. Les conditions salariales sont maintenant équivalentes à celles négociées dans d'autres usines de pâte, comme celle de Saint-Félicien qui est détenue par Produits forestiers Résolu.

Unifor plaide depuis des années pour une utilisation des produits de la forêt – une ressource renouvelable – dans de nouveaux créneaux pour assurer la pérennité non seulement des emplois, mais des communautés régionales qui vivent de cette industrie. En ce sens, le projet de Nordic Kraft correspond exactement à ce qu'il avait revendiqué.

L'usine devrait commencer à produire de la pâte dès cette année. À terme, plusieurs centaines de personnes devraient être employées à l'usine. La section locale 1492 représente actuellement près d'une centaine de membres qui travaillent à remettre en marche les équipements. ■

L'aluminium québécois laissé pour compte

Le nouvel accord de libre-échange Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) signé en novembre 2018 et approuvé par le Congrès américain le 16 janvier dernier laisse sur le carreau le secteur de l'aluminium québécois.

Cet accord a mené à une levée de boucliers de la part des syndiqués de l'aluminium. En effet, entre la version 2.0 conclue en novembre 2018 et la version 2.1 de décembre dernier, les signataires de l'accord de libre-échange ont choisi de préciser les dispositions sur les règles d'origine dans l'industrie automobile pour que l'on considère comme de l'acier « nord-américain » seulement le métal fondu et coulé sur le territoire. Or, une telle définition n'a pas été incluse pour ce qui est de l'aluminium, permettant ainsi que des pièces faites avec de l'aluminium étranger puissent être considérées comme nord-américaines. C'est principalement l'industrie de l'aluminium québécoise

qui est affectée par cette brèche béante.

Dans une sortie démontrant un fort consensus régional, voire sectoriel, des syndiqués de l'aluminium membres du Syndicat des Métallos, d'Unifor et du Syndicat canadien de la fonction publique, ainsi que d'autres intervenants socioéconomiques, ont manifesté leur inquiétude. Ces derniers exigent des mesures concrètes du gouvernement fédéral pour protéger l'aluminium québécois et assurer l'avenir de ces bons emplois au Québec.

« Considérer qu'une pièce fabriquée en Amérique du Nord avec de l'aluminium étranger remplit les exigences de contenu nord-américain, c'est se moquer de nous! Nous ne comprenons pas pourquoi

ce qui était valable pour l'acier ne l'a pas été pour l'aluminium », ont déploré en cœur les représentants des syndiqués de l'aluminium des trois syndicats affiliés à la FTQ.

Refuser une mort lente!

Les syndiqués pressent le gouvernement de mettre en œuvre des mesures vigoureuses pour soutenir l'industrie québécoise. « Ça prend des investissements pour que nos usines demeurent compétitives, à la fine pointe », a fait valoir Alain Gagnon, le président du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida, section locale 1937 d'Unifor.

Rappelons que Rio Tinto a mis en veilleuse au cours des derniers mois ses projets de modernisation et d'expansion au Saguenay – Lac-Saint-Jean. « Le gouvernement fédéral doit montrer avec des gestes concrets qu'il n'abandonne pas l'aluminium québécois et qu'il est prêt à se mobiliser pour son avenir », a souligné le président de la section locale 9700 des Métallos, Sylvain Maltais.

Rappelons que le gouvernement du Canada a collecté plus de 1,2 milliard de dollars en tarifs lors du litige sur l'acier et l'aluminium avec les États-Unis. Ces fonds peuvent servir d'impulsion, croient les syndiqués de l'aluminium. ■



Conférence de presse sur l'avenir de l'aluminium au Québec, 19 décembre 2019.

12^e CONSEIL QUÉBÉCOIS D'UNIFOR

Un appel à l'engagement des membres

Les 23 et 24 novembre 2019, plus de 400 membres d'Unifor étaient réunis à Québec à l'occasion de leur Conseil québécois. Dans son rapport, le confrère Renaud Gagné, directeur québécois, a dressé un bilan positif de l'action d'Unifor pendant l'élection fédérale du 21 octobre dernier. Il a cependant tenu à rappeler que « si l'élection est passée, ça ne veut pas dire que le travail est terminé, loin de là. Nous devons bâtir des liens étroits avec les nouveaux élus et mettre de l'avant nos revendications ».

Tout en faisant un survol des dossiers qui ont occupé Unifor ces derniers mois, comme les conflits à Paccar, à Vopak ou aux Crustacés de Gaspé, le confrère Gagné a déclaré : « Sans mobilisation, rien n'est possible. Je remercie nos militantes et militants d'être présents pour revendiquer à nos côtés et les invite à poursuivre le travail ».

Le Conseil a été marqué par l'élection aux différents postes de l'exécutif et des comités du Conseil québécois. Pour connaître tous les résultats, consultez le site Internet d'Unifor-Québec : <https://www.uniforquebec.org/fr/la-une-dunifor-quebec/conseil-quebecois-dunifor-novembre-2019-resultats-des-elections-et-remise-du> ■



30^e SÉMINAIRE SUR LE DROIT DU TRAVAIL ET L'ARBITRAGE DE GRIEFS

À vos agendas!

C'est sur le thème *L'impact des médias numériques sur le droit du travail* que se tiendra, les 20 et 21 mai 2020 à l'hôtel Sandman de Longueuil, le 30^e Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ.

Ce séminaire annuel sera un lieu d'échanges, de ressourcement et de formation pour les personnes qui plaident les griefs en arbitrage ou qui s'intéressent à ce sujet. Il permettra notamment aux plaideurs et plaideuses d'enrichir leur pratique en échangeant sur leurs

propres expériences et en prenant connaissance de différents sujets d'actualité reliés à l'arbitrage et au droit du travail.

Cette année, le séminaire vous propose notamment de mieux connaître l'influence et l'omniprésence des plateformes numériques et comment elles viennent toucher de façon importante le droit du travail. En tant que conseillers syndicaux et conseillères syndicales, comment pouvons-nous agir de façon éthique sur

les réseaux sociaux? La cyberdépendance, phénomène en émergence, occupera également une grande place lors du séminaire. **C'est un événement à ne pas manquer!** Pour vous inscrire, visitez la page de l'événement : <https://formation-syndicale.ftq.qc.ca/seminaire-droit-travail-arbitrage-de-griefs-2020/> ■



SÉMINAIRE FTQ RETRAITE ET ASSURANCES 2020

Des régimes viables dans une économie durable!

Plus que jamais, les militants et militantes sont concernés par l'avenir de leur filet social tant en matière de retraite que d'assurances.

Après plus d'une décennie de réformes de notre système de retraite, sommes-nous enfin sur la bonne voie pour assurer une sécurité financière à la retraite pour les futures cohortes de travailleurs et travailleuses? Les nouvelles règles de financements assurent-elles un niveau de sécurité adéquat aux futures personnes retraitées? Ou, au contraire, les exposent-elles à des coupures importantes en cas de faillite, comme nous l'avons vu trop souvent dans les dernières années?

Cette année, le séminaire aura 20 ans et nous en profiterons pour réfléchir ensemble sur l'avenir de la sécurité financière à la retraite au Québec. Les perspectives économiques et financières à long terme des caisses de retraite sont-elles favorables ou, au contraire, y a-t-il ombre au tableau?

En 2020, nous ne pouvons faire abstraction du monde dans lequel nos régimes de retraite évoluent. Nos discussions porteront notamment sur le fait de savoir si la responsabilité fiduciaire et la responsabilité sociale font bon ménage.

En ce qui concerne les assurances, le colloque FTQ de 2018 sur les régimes privés et public d'assurance médicaments a mis en lumière l'urgence d'inciter les personnes élues à aller de l'avant avec la mise sur pied d'un régime d'assurance médicaments universel. À la suite des élections fédérales de 2019, il est temps de regarder où nous en sommes sur cette question. Nous aurons la chance d'échanger avec un des membres du comité consultatif mandaté par le gouvernement fédéral pour voir la pertinence de la mise en place d'un régime d'assurance médicaments public et universel.

Le séminaire sur la retraite et les assurances constitue un moment privilégié pour réfléchir, mettre à jour ses connaissances, élaborer des stratégies et mobiliser les membres autour de ces enjeux. Le formulaire d'inscription est disponible sur le portail de la FTQ à <https://formation-syndicale.ftq.qc.ca/retraite-assurances2020/>



Solidaires dans l'épreuve

C'est avec consternation et grande tristesse que la FTQ a appris le décès de plusieurs membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) dans l'écrasement d'avion de ligne de la compagnie Ukraine International Airlines le 8 janvier 2020, peu après son décollage de l'aéroport de Téhéran en Iran.

Étudiant-e-s et chargé-e-s de cours ont vu leur vie s'interrompre brutalement. Solidaires dans cette épreuve, nous tenons à manifester notre soutien à l'AFPC et à toute la communauté universitaire en deuil.

La FTQ offre ses plus sincères condoléances à tous ceux et celles qui ont perdu des proches dans cette tragédie.

Syndicalement,

Daniel Boyer, président de la FTQ

Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ

Fernand Daoust, bâtisseur de la FTQ

Lorsqu'il fut élu secrétaire général de la FTQ au congrès de 1969, Fernand Daoust n'était pas un nouveau venu. Il avait été le secrétaire du Conseil du travail de Montréal de 1954 à 1957. À cette époque, il était aussi le secrétaire du comité d'action politique de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ), l'un des deux organismes fondateurs de la FTQ en 1957.

Au début des années 1960, Fernand présidait le comité d'éducation de la FTQ. Il est alors devenu aussi membre du Conseil exécutif de la centrale. Il en fut élu vice-président en 1964.

Associé à l'aile gauche et nationaliste de la FTQ depuis quelques années, sa venue à la direction consacrait l'influence de ce courant de pensée dans les rangs des affiliés de la centrale.

Dès les premières années de son engagement syndical, Fernand avait développé des convictions profondes qui ont guidé son action tout au long de sa carrière. Il souhaitait que les syndiqués québécois contrôlent leurs instances syndicales. Il militait en faveur d'une action politique provenant du mouvement syndical. Il était aussi révolté de constater que les travailleurs et travailleuses québécois étaient souvent forcés à travailler en anglais.

Le combat du français

Très tôt, il a fait de cette cause l'un de ses combats majeurs et réclamait l'implication accrue de sa centrale dans cette lutte. Le Syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique, où Fernand a été conseiller, puis directeur québécois de 1959 à 1968, mènera de dures batailles, notamment contre les compagnies Cyanamid et Tolhurst, pour la reconnaissance du français comme langue des négociations.

Lors du congrès FTQ où Fernand fut élu secrétaire général, les congres-

sistes ont adopté une politique de la langue dont les grands principes se retrouveront quelques années plus tard dans la *Charte de la langue française* que le gouvernement du Parti québécois a fait adopter par la suite. Fernand est nommé membre de l'Office de la langue française dès sa création. Au cours des années suivantes, il n'aura de cesse de réclamer le renforcement et l'application rigoureuse de la Loi.

Une véritable centrale

Quand il militait à la FUIQ, Fernand était de ceux qui réclamaient une plus grande autonomie pour cette fédération québécoise face au Congrès canadien. Il soutenait les mêmes positions en faveur de la FTQ face au Congrès du travail du Canada (CTC). Le comité d'éducation de la centrale qu'il présidait en 1960 réclamait l'entière responsabilité de ce dossier. Fernand défendra les revendications d'autonomie de la FTQ dans les congrès du CTC à partir de 1966 et, plus particulièrement, à celui de 1968.

La FTQ réclamait alors le transfert de la responsabilité de l'éducation syndicale et de la coordination des conseils du travail avec les moyens financiers qui s'y rattachent. Ces revendications de «statut particulier» sont rejetées. Chaque fois, le CTC rappelait à la FTQ qu'elle était «un organisme subordonné».

À la fin des années 1960, l'ébullition sociale et politique amena la FTQ à jouer un rôle accru de mobilisation et de coordi-

nation auprès de ses affiliés. Elle développa une autorité morale auprès d'eux et devint une actrice sociale incontournable. Mais elle n'avait ni les pouvoirs ni les moyens de son action.

Un lien fort avec les affiliés

Fernand était convaincu que, pour développer et consolider la FTQ, il devait raffermir les liens entre les affiliés en leur offrant des mécanismes et des services complets et efficaces. Devant les refus constants de la centrale canadienne, il décida de passer à l'action et de créer avec les moyens du bord un service d'éducation.

Ce service s'ajoutait à un service de recherche déjà très productif et un service de l'information qui se développait et se consolidait. Viendront ensuite les services de la condition féminine, de la santé et de la sécurité du travail, de la francisation, de la coordination des affiliés, de la solidarité internationale, et le dossier des délégués sociaux.

La force et l'efficacité de ces dossiers provenaient

des réseaux de militants et militantes qui œuvraient dans tous les milieux de travail et dans toutes les régions.

Cette cohésion exceptionnelle expliquait l'importance sociale et politique que la FTQ occupait dans la société québécoise et l'influence qu'elle a eue sur son évolution. Tout cela, nous le devons à Fernand Daoust qui a mis toute son énergie à construire la centrale dont il rêvait.

La souveraineté syndicale

Le dernier de ses grands accomplissements est sans contredit l'accession de la FTQ à sa souveraineté syndicale.

Après les rebuffades essuyées par la FTQ de la part du CTC sur le dossier de l'éducation, le débat est à nouveau relancé en 1974. Au congrès du CTC cette année-là, la FTQ a fait un premier gain majeur: elle aura désormais l'entière responsabilité de l'éducation et des fonds lui seront transférés à cette fin. En outre, l'équipe de permanents régionaux du CTC sera sous sa direction, tout comme la coordination des

«LORSQUE J'AI FAIT MES PREMIERS PAS DANS LE SYNDICALISME, AU DÉBUT DES ANNÉES CINQUANTE, J'ÉTAIS SOUVENT OUTRÉ DE CONSTATER QUE PLUSIEURS DE MES CAMARADES SYNDICALISTES, ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION, N'ÉTAIENT PAS SCANDALISÉS PAR LA CONDITION DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES FRANCOPHONES, OBLIGÉS DE "BARAGOUINER" L'ANGLAIS POUR CONSERVER LEUR EMPLOI OU OBTENIR DES PROMOTIONS DANS L'ENTREPRISE.»

Intervention de Fernand Daoust, Forum mondial de la langue française, Québec, juillet 2012.

conseils du travail. La FTQ avait désormais une présence régionale.

Dans les années qui ont suivi, les avancées autonomistes de la FTQ sont limitées. Elle crée alors le Comité de coordination des affiliés (COMCOR) et se donne la responsabilité d'arbitrer les conflits de juridiction entre syndicats affiliés. La direction du CTC s'y opposait d'abord, puis laissa ensuite le champ libre à la FTQ. À la fin des années 1980, à la suite de demandes répétées de Fernand, le CTC reconnut à la FTQ une certaine responsabilité en solidarité internationale, principalement dans la francophonie syndicale. Il s'engagea aussi à financer un poste affecté à ce dossier.

Cet accord fut suivi d'une nouvelle crise. Au congrès du CTC de 1992, la FTQ soutenait officiellement l'un de ses vice-présidents, Guy Cousineau, comme candidat à la vice-présidence de la centrale canadienne.

Son élection devait être acquise puisque, depuis 1968, un accord tacite voulait que le candidat soutenu par la FTQ soit automatiquement élu. Pourtant, la direction canadienne et plusieurs syndicats lui opposèrent un autre candidat qui fut finalement élu. Pour la FTQ, c'était une gifle.

Fernand prend la parole après le vote:

«C'était un pacte sacré entre nous, une tradition historique. Elle a été brisée [...]. Ce message-là, il faudra le décoder. Nous sommes humiliés. Nous aurons à décider de notre avenir à l'intérieur du CTC, avec courage et une grande humilité.»

Heureusement, le nouveau président, Robert White, était conscient de la profondeur de la crise et il s'engagea à discuter avec la FTQ du statut qu'elle estimait devoir avoir au sein du mouvement syndical canadien.

Des négociations entre Fernand Daoust et Robert White ont abouti à une entente globale qui donna à la FTQ une souveraineté politique pleine et entière et reconnut que «dans les faits, l'incarnation du CTC au Québec, c'est la FTQ».

Cette entente historique, qui sera confirmée par l'amendement des statuts du CTC, fut le dernier grand fait d'armes de Fernand, qui quitta la présidence de la centrale l'année suivante. Elle couronnait surtout tous les efforts de cet homme qui a consacré une bonne partie de sa vie à bâtir ce grand mouvement au service des travailleurs et travailleuses et du peuple québécois.

Par André Leclerc, biographe de Fernand Daoust



Fernand Daoust

Jeune militant syndical, nationaliste et socialiste
Tome I - 1926-1964

André Leclerc



Pour visionner la vidéo hommage:
<https://www.facebook.com/mondeouvrier/videos/179096419975141/>

Un Fonds de solidarité vraiment syndical

Fernand Daoust a été le secrétaire du Fonds de solidarité FTQ, de sa création jusqu'en 1993. Il avait intensément participé à sa gestation et également soutenu son développement. Il avait tout mis en œuvre pour en faire un instrument d'émancipation des travailleuses et des travailleurs, un prolongement de leur action syndicale.

Fernand était fier de cette institution bien identifiée à la FTQ. Il en a fait la promotion partout dans les rangs des syndicats affiliés à la FTQ et sur de nombreuses tribunes, tant au Québec

qu'à l'étranger. On lui doit en effet une bonne partie de la renommée internationale de ce fonds unique. Des années avant sa création, Fernand avait été profondément attristé

de voir des milliers d'hommes et de femmes jetés à la rue par des entreprises auxquelles ils et elles avaient donné leurs meilleures années. Il n'acceptait pas cette fatalité et l'impuissance

collective qu'elle générait.

Fernand avait soutenu l'expérience audacieuse des travailleuses et travailleurs de Regent Knitting Mills à Saint-Jérôme lorsque leur employeur avait fermé l'usine en 1974. La création de Tricofil, une compagnie autogérée par les ouvriers et ouvrières, a suscité de grands espoirs pendant les sept ans qu'elle a duré. Sa fin abrupte aura nourri la

réflexion de nombreux dirigeants et militants à la FTQ.

Fernand Daoust, comme Louis Laberge, croyait qu'on ne devait pas laisser un groupe de travailleurs et travailleuses, limités dans leur nombre et leurs moyens, porter

sur leur dos le maintien de leur emploi. Il fallait canaliser des ressources collectives pour agir collectivement sur l'emploi. De là est née l'idée du Fonds de solidarité.

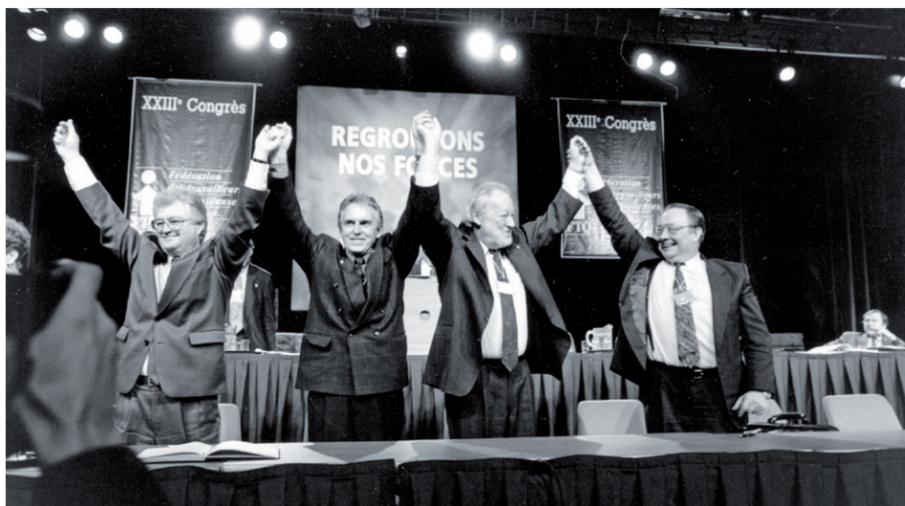
André Leclerc, biographe de Fernand Daoust



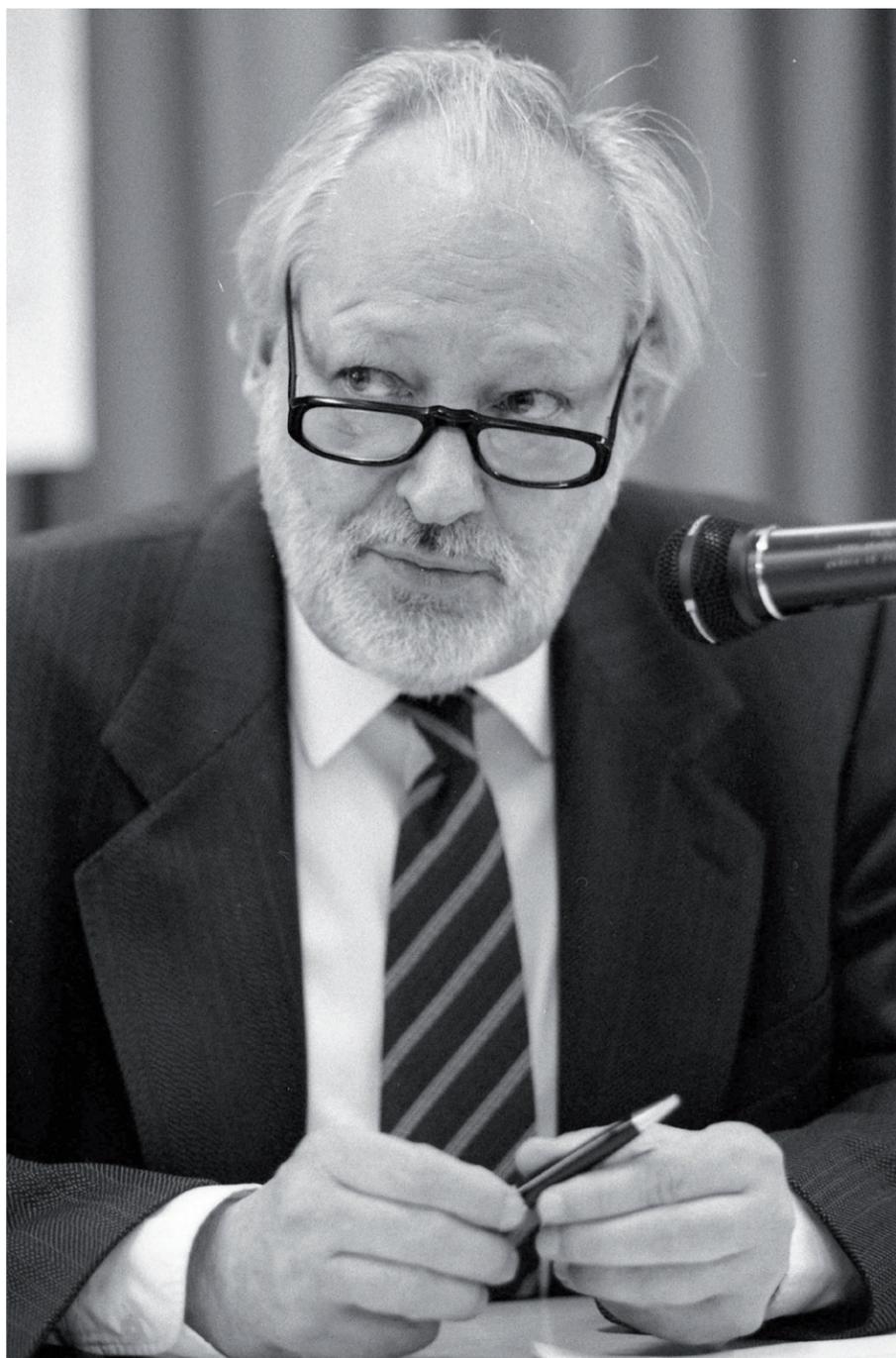
Fernand Daoust en quelques photos



Fernand Daoust, membre du conseil exécutif, en compagnie de Roger Provost, premier président de la FTQ, au 6^e Congrès en 1961.



L'accord de souveraineté-association entre la FTQ et le CTC a été voté au 23^e Congrès, le 14 décembre 1993. De gauche à droite : Clément Godbout, secrétaire général de la FTQ – Robert White, président du CTC – Fernand Daoust, président de la FTQ – Dick Martin, secrétaire-trésorier du CTC.



Fernand Daoust, secrétaire général, lors d'un congrès spécial en avril 1980.



Réunion du comité de la condition féminine, en octobre 1982. De gauche à droite : Lina Belval, Métallos – Suzanne Monier, CTM – Nadia Koshedub, TAVT – Carole Alain, Outaouais – Fernand Daoust, responsable politique du comité – Carole Gingras, permanente FTQ à la condition féminine.



Louis Laberge (président de 1964 à 1991) en compagnie de Fernand Daoust (secrétaire général de 1969 à 1991 et président de 1991 à 1993), en 1991.



Fernand Daoust, président, lors du colloque sur l'action syndicale dans l'entreprise en mars 1993.



Fernand Daoust et Michel Chartrand (à gauche) lors de l'assemblée de fondation du Parti socialiste du Québec en 1963. Le parti sera dissous en 1968.



Fernand Daoust, secrétaire général, visitant des grévistes de la faim chiliens en 1987.



Lors de la campagne de mobilisation pour les taxis, en mars 1989. De gauche à droite : Josée Daoust, FTQ – Michel Conway, chauffeur de taxi – Willy Ciceron, chauffeur de taxi – Robert Emond, permanent au recrutement au COMCOR (comité de coordination des affiliés) – Fernand Daoust, président de la FTQ. En bas : Robert Morissette, président du Regroupement des travailleurs autonomes Métallos, et Christophe Cameau, chauffeur de taxi.

32^e CONGRÈS DE LA FTQ



ERIC DEMERS

Denis Bolduc, nouveau secrétaire général de la FTQ

Les personnes déléguées du dernier congrès de la FTQ ont élu un nouveau secrétaire général, Denis Bolduc, succédant ainsi à Serge Cadieux qui avait annoncé qu'il ne solliciterait pas de nouveau mandat (voir l'article hommage à Serge Cadieux en page 10).

Denis Bolduc est un militant syndical de longue date. Ses premières années de militantisme syndical au Journal de Québec lui ont fait vivre un des conflits les plus durs des années 2000. Face à un employeur entêté, vorace et sans scrupules, il a coordonné l'équipe qui produisait quotidiennement le *MédiaMatin Québec*, le journal des lockoutés. Il a également été président du syndicat des employé-e-s du Journal de Québec.

« C'est avec une grande humilité et un grand honneur que j'ai accepté le mandat que m'ont confié les personnes déléguées des différents syndicats affiliés. La FTQ est une grande centrale, la plus importante du Québec, et cela vient aussi avec des obligations de résultat. Nous avons d'importantes batailles à faire. Comptez sur Daniel Boyer et moi, avec le Bureau de direction, pour mener ces batailles », a déclaré le nou-

veau secrétaire général de la FTQ.

Fort de l'expérience acquise à titre de secrétaire général du SFCP-Québec de 2011 à 2016, Denis Bolduc possède les qualités pour remplir ce mandat. Comme président du SFCP-Québec, il a siégé pendant plus de trois ans au Bureau de direction de la FTQ. Cette expérience lui a permis de bien connaître les dossiers qui seront devant lui au courant des prochaines années.

« Ensemble, nous devons nous assurer que la FTQ se fasse entendre et qu'elle exerce toute son influence. La société québécoise en a grandement besoin », a-t-il déclaré en entrevue avec *Le Monde ouvrier*. ■

Un congrès vert

La FTQ a affirmé son virage vert en tenant un congrès sans papier en novembre 2019. Reconnaisant néanmoins qu'une partie de ses membres travaille dans le papier, la centrale, sensible à cette réalité, a mis à la disposition de ceux et celles qui l'ont demandé des copies papier des documents.

Les personnes déléguées ont apprécié cette initiative qui emboîte encore plus le pas dans la lutte contre les changements climatiques.

De plus, la FTQ compensera l'empreinte carbone de son congrès en investissant dans un projet pour revaloriser une partie de la mine King, à Thetford Mines, en collaboration avec la jeune et dynamique coopérative Arbre-évolution. Ce projet permettra la plantation d'arbres à l'entrée de la mine et une plaque commémorative sera installée pour témoigner de l'effort des syndicats.



De plus, les personnes déléguées au 32^e Congrès ont adopté une série de résolutions demandant à leur centrale de modifier ses pratiques afin de redoubler d'efforts dans la lutte contre les changements climatiques. Les exemples ne manquaient pas : électrification des véhicules de fonction, installation de bornes électriques, instances sans papier ni déchets, installation de bacs de compostage, entre autres. La FTQ travaillera donc de pied ferme en 2020 sur le dossier climatique. ■

Un monde du travail en mutation

Le travail ne va pas disparaître, mais il va changer et se transformer, c'est un phénomène qui est survenu à plusieurs reprises depuis le début de l'industrialisation. Le droit et l'action syndicale doivent toutefois trouver une réponse appropriée aux défis de cette nouvelle mutation du travail.

C'était là le sujet de la conférence de Dalia Gesualdi-Fecteau, professeure de droit du travail

au département des sciences juridiques de l'UQAM le 27 novembre dernier, dans le cadre du 32^e Congrès de la FTQ.

« Des innovations technologiques, il y en a depuis le début de l'industrialisation. Ce qui se passe c'est que nous sommes dans une phase d'accélération des transformations. On s'habitue à une certaine technologie qu'elle est déjà désuète, on comprend un phénomène que déjà on est passé à une vitesse

supérieure. Il faut se mettre à jour et c'est une job à temps plein », explique Mme Gesualdi-Fecteau.

Une mutation qui peut faire mal

Les craintes et appréhensions des travailleuses et travailleurs face à la numérisation, l'intelligence artificielle et autres percées technologiques sont tout à fait fondées. Bien que le phénomène n'ait rien de nouveau, la mutation du travail entraîne trop souvent des mises à pied et des périodes de transition. Ce sont eux qui, la plupart du temps, en paient les frais.

Toutefois, la spécialiste en droit du travail estime qu'il faut éviter de se braquer systématiquement contre les changements et les innovations.

« Ces transformations vont aller toujours de plus en plus vite, les innovations aussi. Donc il faut éviter de se mettre

en posture réactive et réagir à chacune des innovations, et plutôt avoir une perspective en amont pour essayer d'embrasser de façon beaucoup plus large le phénomène. Il ne faut pas réagir à la pièce à chaque changement », dit-elle.

De Frankenstein à Terminator

En 2011, l'auteure Brigitte Munier parlait déjà de la crainte des avancées technologiques dans son livre *Robots - Le mythe du Golem et la peur des machines*, publié aux Éditions de la Différence.

Elle écrit : « La crainte occidentale des machines intelligentes [...] camoufle une angoisse ancienne et croissante, celle de ne plus trouver de sens à la nature et à la vie de l'homme ». L'auteure affirme aussi que, de tout temps, l'homme a éprouvé cette crainte des nouvelles technologies. Au 19^e siècle (1818), en pleine révolution industrielle, Mary Shelley a écrit l'histoire de



Boris Karloff, James Whale et John J. Mescall sur le plateau de *Bride of Frankenstein* (1935)

Frankenstein, qui évoque la peur que la création se retourne contre son créateur. Dans un passé plus récent, la série de films *Terminator*, où un programme informatique tente d'anéantir la race humaine, aborde le même sujet. Selon l'auteure, cette peur de l'inconnue n'a jamais freiné l'innovation.

Mieux comprendre le phénomène

Les travailleuses et travailleurs ne doivent pas pour autant renoncer à tous leurs acquis au nom de l'évolution, loin de là. Mme Gesualdi-

Fecteau estime que le droit et le milieu syndical doivent bien cerner et comprendre ces changements pour défendre les intérêts des membres.

« Il ne faut pas subir, il faut plutôt agir. C'est comme ça qu'il faut se positionner face aux changements qui sont survenus, qui surviennent et qui vont survenir. Le droit est une réponse, un appui pour propulser dans une certaine direction la façon dont l'action collective s'organise », conclut Mme Gesualdi-Fecteau. ■



Dalia Gesualdi-Fecteau

ERIC DEMERS

32^e CONGRÈS DE LA FTQ



Dalia Gesualdi-Fecteau livre une conférence sur les mutations du monde du travail lors du Congrès de la FTQ.



Henri Massé, ancien président de la FTQ, est venu visiter les congressistes.



Le comité des résolutions au travail



Des employés et employées de la Banque Laurentienne font une présentation au caucus des conseils régionaux.



Daniel Boyer, président, et Serge Cadieux, secrétaire général sortant, se font l'accolade après l'hommage à ce dernier.



Sylvie Nelson, présidente du SQEES-298, lors d'une manifestation de soutien aux grévistes de la résidence Appartements de Bordeaux, tenue en marge du Congrès.



Les congressistes lors de l'adoption des résolutions.



Manifestation des travailleurs et travailleuses du secteur public devant le Conseil du trésor.



Intervention d'un congressiste au micro.



Daniel Boyer est tout sourire pendant sa nomination pour renouveler son mandat à la présidence de la FTQ.



Isabelle Touchette (gauche) et Manon Fournier (droite), adjointes à la FTQ, mettent à jour le cahier des résolutions.



Serge Cadieux, secrétaire général, livre un discours devant l'Assemblée nationale lors d'une manifestation pour la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail, tenue en marge du Congrès.



Moment d'émotion de Serge Cadieux lors de l'hommage que lui ont rendu les congressistes.

32^e CONGRÈS DE LA FTQ

Fin de mandat sous le signe de l'émotion pour Serge Cadieux, secrétaire général sortant de la FTQ

Comme il l'avait annoncé, Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ, n'a pas sollicité un nouveau mandat lors du Congrès de la FTQ qui s'est tenu en novembre dernier à Québec.

C'est avec émotion que Serge a livré son rapport sur le bilan des trois années. Le confrère Cadieux est aussi intervenu au cours de la dernière journée du

Congrès, réagissant à un hommage-surprise qui lui a été rendu par son collègue Daniel Boyer. Les représentants des syndicats affiliés où Serge a œuvré au fil

de sa carrière de plus de 39 ans ont également pris la parole pour lui rendre hommage.

Dans ses remarques d'ouverture, Daniel Boyer a mis en évidence les valeurs de Serge: «J'ai eu l'immense privilège de le côtoyer tous les jours ou presque au cours des six dernières années. Je dis privilège et c'est vraiment un mot bien choisi parce que c'est effectivement comme ça que je l'ai vécu. Serge est un gars qui a fait une brillante carrière syndicale pour les bonnes raisons. C'est un homme qui porte les valeurs du bien commun».

En plus d'occuper les fonctions de secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux a siégé au conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ, à titre de troisième vice-président, à la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de

la santé et de la sécurité du travail) et au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

Avocat de formation, il s'est illustré dans ses combats en faveur de la santé et la sécurité du travail, de la transition énergétique juste, de la défense des régimes de retraite, de la lutte contre les clauses de disparité de traitement ainsi que dans la lutte pour obtenir un salaire minimum à 15 \$.

Il amorcera dans les prochaines semaines un mandat au Fonds de solidarité FTQ comme vice-président.

Toute l'équipe de la FTQ lui souhaite bonne chance pour la suite de son parcours professionnel et le remercie de son engagement indéfectible pour la cause des travailleurs et des travailleuses! ■



ERIC DÉMERS



Pour visionner la vidéo-hommage présentée lors du Congrès : http://j.mp/serge_cadieux

Une nouvelle déclaration de politique en SST

Lors de son dernier Congrès, la FTQ a adopté une déclaration de politique sur la santé et la sécurité du travail. Dans un contexte où le présent gouvernement désire modifier la législation actuelle en SST, la FTQ tenait à réitérer et à actualiser ses positions historiques ainsi que les principes de base à respecter en ce qui a trait au régime d'indemnisation des lésions professionnelles.

L'indemnisation : ce n'est pas une assurance de groupe

Historiquement, les travailleuses et les travailleurs ont obtenu un régime d'indemnisation des lésions professionnelles à la suite d'un rapport du commissaire ontarien Sir William Meredith déposé au début du 20^e siècle. Encore aujourd'hui, l'ensemble des régimes d'indemnisation canadiens repose sur les bases édictées par ce rapport. En résumé, il s'agit d'assurer l'indemnisation automatique des lésions professionnelles sans égard à la faute des personnes, via un fonds financé par les employeurs et administré

indépendamment. En contrepartie, les travailleuses et les travailleurs perdent leur droit de poursuivre au civil leur employeur pour les dommages subis. Il s'agit donc d'un compromis historique, et toute limitation au droit d'indemnisation sans égard à la faute vient miner ce compromis ainsi que les droits des travailleurs et travailleuses. La FTQ tient donc à ce que ce compromis soit respecté.

La violence : il est temps d'agir

Parce que les actes de violence dans les milieux de travail sont un phénomène de plus en plus fréquent, il est primordial que le Québec emboîte le pas et se mette à jour dans sa législation.

Actuellement, il n'y a que le Yukon et nous qui n'avons pas d'obligation légale spécifique en ce qui touche la violence au travail. Ainsi, si un agresseur n'étant pas un tiers se trouve dans le cadre du travail de la victime, celle-ci n'a pas de recours civil à cause du compromis historique mentionné plus haut, ce qui induit une certaine impunité pour l'agresseur.

En introduisant un article prévoyant une responsabilité spécifique de l'employeur à l'égard de la violence, la banalisation des actes violents dans certains milieux de travail pourrait diminuer. Dans d'autres provinces, cette notion de violence a permis aux femmes victimes de violence conjugale d'obtenir une protection supplémentaire sur leur lieu de travail. C'est pourquoi, pour la FTQ, il est temps que la législation québécoise favorise la prévention de la violence en milieu de travail.

Pour consulter la déclaration de politique : <https://ftq.qc.ca/centre-documentation/declaration-de-politique-sante-securite-travail> ■

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Le Bureau de direction de la FTQ atteint la zone paritaire

Au sortir de son 32^e Congrès, le nouveau Bureau de direction de la FTQ atteint pour la première fois de son histoire la zone paritaire hommes-femmes. Cette nouvelle est importante, puisqu'il s'agit d'un pas de plus vers l'égalité.

Dans une centrale qui milite pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, avoir une instance décisionnelle qui permet de mieux représenter la diversité des membres et de compenser la sous-

représentation des femmes doit être célébré.

Aux trois postes de vice-présidentes réservées aux femmes occupés par Louise Michaud, Joëlle Ravary et France Paradis s'ajoutent maintenant quatre dirigeantes de syndicats affiliés Sylvie Nelson, Anouk Collet, Nancy Beauchamp et Sonia Charette. Elles seront donc sept femmes à siéger, avec dix de leurs confrères autour de la table de la plus haute instance décisionnelle qui oriente les positions

politiques de la centrale. Ainsi, les femmes de la FTQ occupent maintenant 41 % des sièges du Bureau. Par cet état de fait, la FTQ contribue non seulement à une meilleure prise en compte des conditions de vie et des besoins des femmes, mais aussi à une concertation enrichie. L'atteinte de la zone paritaire permet surtout de constater que l'engagement et la lutte collective permettent de repousser les limites du plafond de verre. ■



Le nouveau Bureau de direction de la FTQ.

NORMAND BLOUIN



Pour consulter les résolutions et les documents du congrès : <https://ftq.qc.ca/congres-2019/>



ERIC DEMERS

Il y a 30 ans, Polytechnique

Le 6 décembre 2019 marquait un bien triste anniversaire. Trente ans plus tôt, le féminicide de Polytechnique laissait une profonde cicatrice dans la société québécoise. Ce jour-là, les vies de quatorze jeunes femmes ont été fauchées dans un attentat antiféministe sans précédent. Cette tuerie demeure la plus meurtrière de l'histoire récente du Québec.

Cet évènement a jeté la lumière sur le problème de la violence à laquelle les femmes d'ici et d'ailleurs font face. Chaque année, la FTQ participe aux douze jours d'action contre la violence infligée aux femmes. Cette campagne de sensibilisation qui se tient du 25 novembre au 6 décembre

visé à conscientiser la population et à demander des engagements concrets de la part des gouvernements, pour que la violence systémique cesse. Le 25 novembre, en plénière lors du 32^e Congrès, la FTQ a pris un moment pour honorer la mémoire des victimes.

La FTQ a également participé aux différentes commémorations, notamment la cérémonie au sommet du Mont-Royal où quatorze faisceaux lumineux, un pour chaque victime, ont été projetés en arc dans le ciel de la métropole. En mémoire de ces jeunes femmes dont tous les rêves restaient à déployer.

Nous n'avons pas oublié. Nous n'oublierons jamais. Pour elles, ainsi que pour toutes celles qui sont victimes de violence en raison de leur genre, la FTQ demeure résolument engagée en faveur des droits des femmes et travaille sans relâche pour une société véritablement égalitaire. ■



ERIC DEMERS

#CHAPEAU LESFILLES

FIER PARTENAIRE

CONCOURS
CHAPEAU, LES FILLES!
ET SON VOLET EXCELLE SCIENCE

Date limite pour t'inscrire
6 MARS 2020

Québec

Le 13 janvier dernier marquait le lancement du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excellence Science*. Ce concours vise à mettre en lumière et à récompenser le parcours de femmes ayant choisi de se diriger vers l'exercice d'un métier traditionnellement masculin.

Pour avoir plus de détails, consulter la page Web *FTQ-Femmes*. La période d'inscription est en vigueur jusqu'au 6 mars 2020.

FÉMINISTES DE TOUTES NOS FORCES

Journée internationale
des droits des femmes
8 MARS 2020

Collectif 8 mars

En solidarité avec la
Marche mondiale des
femmes 2020

LE COLLECTIF 8 MARS, MIOLOTOY COMMUNICATIONS, ILLUSTRATION: GUADALUPE PEREZ PITA

Féministes de toutes nos forces

Le 8 mars 2020, Journée internationale des droits des femmes, mettra en lumière plusieurs luttes importantes pour le mouvement féministe. Malgré tout le chemin parcouru, il reste beaucoup de travail pour vivre dans une société plus juste et équitable.

Membre du Collectif 8 mars, la FTQ a contribué à l'élaboration du slogan qui alimentera les luttes féministes qui nous attendent. *Féministes de toutes nos forces* sera un cri de ralliement pour toutes les personnes qui s'indignent et désirent s'engager pour l'égalité et l'équité entre les sexes. Le visuel choisi illustre les mains et le geste de la victoire comme acte symbolique qui connecte nos luttes. Il se rapporte à la notion de partage, à une libération qui peut s'accomplir seulement de façon plurielle et collective.

L'affiche célèbre l'aspect international et intersectionnel de nos expériences en cette année d'actions de la Marche Mondiale des Femmes (MMF). La palette de couleurs vives amène également une ambiance de célébration. Pour faire écho au slogan, nous vous invitons à mettre les affiches dans vos milieux et à porter fièrement l'épinglette *Féministes de toutes nos forces!* ■

La Marche Mondiale des Femmes

Le 8 mars prochain marquera aussi le lancement de la 5^e édition de Marche Mondiale des Femmes. En 2020, nous célébrerons les 20 ans de ce mouvement féministe international.

Sous le slogan *Nous résistons pour vivre, nous marchons pour transformer!*, des milliers de personnes d'ici et d'ailleurs marcheront notamment pour dénoncer l'aggravation des facteurs à l'origine de la première marche, 20 ans plus tôt.

L'augmentation de la pauvreté et des violences contre les femmes nous rappelle cruellement que la partie n'est pas gagnée d'avance pour transformer le monde. Ce que nous voulons: des sociétés basées sur l'égalité, l'équité, la justice, la liberté, la paix et la solidarité. Pour y arriver, nous avons besoin de créer un rapport de force à la hauteur de la tâche. Dans cette perspective, nous vous invitons à surveiller le site de la FTQ et la page Facebook de la Condition féminine FTQ pour participer à nos mobilisations du 8 mars. Réservez également le 17 octobre prochain pour participer à la version québécoise de la Marche Mondiale des Femmes qui se déroulera dans la ville de Terrebonne. ■

Cette année, le Collectif 8 mars se propose de vous acheminer une boîte à outils qui vous permettra de mobiliser vos membres dès le mois de février. Vous recevrez un calendrier de mobilisation et différents outils qui faciliteront la participation du plus grand nombre. Parce qu'ensemble nous sommes plus fortes, nous vous invitons chaleureusement à joindre le mouvement. Votre présence fera une réelle différence! Vous trouverez tous les détails sur la page web FTQ - Femmes.



À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / JANVIER-FÉVRIER-MARS 2019

Une manifestation pour que ça change !

Lors du Congrès de la FTQ en novembre 2019, les congressistes ont manifesté devant l'Assemblée nationale afin de réclamer des modifications au régime de santé et de sécurité du travail du Québec. Les travailleurs et les travailleuses attendent depuis plus de 40 ans que les mécanismes de prévention soient appliqués à tous et à toutes.

Dans un contexte où le ministre du Travail a annoncé un report du dépôt du projet loi en

février ou mars 2020, les membres de la FTQ souhaitent souligner leur insatisfaction.

Actuellement, c'est 85 % des femmes et l'ensemble des travailleurs de la construction qui ne

sont pas protégés par les quatre mécanismes de prévention prévus à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST). C'est pourtant dans ces secteurs que l'on retrouve le plus grand nombre de lésions professionnelles et de décès.

Selon le service de la santé et de la sécurité de la FTQ, il est temps que

les travailleuses et les travailleurs du Québec cessent de payer de leur personne l'inaction gouvernementale. La législation devrait être modernisée afin de couvrir l'ensemble des personnes travaillant au Québec de manière égale. Personne ne devrait mourir ou souffrir de son travail.

La FTQ espère que la manifestation aura convaincu le gouvernement de la CAQ de ne pas reporter une fois de plus le dépôt du projet de loi, et que le message est bien compris : la FTQ veut un régime qui protège tout le monde, sans exception. ■



ERIC DEVIERS

DÉCÈS DE TROIS SIGNALEURS ROUTIERS EN TROIS MOIS

Combien de temps encore avant que la prévention soit prise au sérieux au Québec ?

L'automne dernier trois autres signaleurs routiers sont décédés au Québec, dont un membre de la section locale 8922 du Syndicat des Métallos, en Beauce. Cette avalanche de décès sur les chantiers routiers au Québec survient alors que le gouvernement tarde à étendre à tous les milieux de travail les mécanismes de prévention en matière de santé et de sécurité du travail.

« Les enjeux de sécurité chez les signaleurs routiers sont grands. Les conducteurs sont tellement habitués aux cônes orange qu'ils n'adaptent plus autant leur conduite. Les employeurs et les donneurs d'ouvrage qui font appel aux compagnies embauchant des signaleurs routiers doivent assumer leur responsabilité et assurer la sécurité des travailleurs sur les chantiers. C'est une

responsabilité partagée », fait valoir le président de la section locale 8922 des Métallos Patrick Pellerin. Malheureusement, le secteur de la sécurité ne bénéficie pas de la présence de représentants à la prévention et d'un comité de santé et sécurité auquel participent les travailleurs et les travailleuses. Seuls 11,6 % des travailleurs sont visés par les

4 mécanismes de prévention prévus à la LSST. « Combien de décès faudra-t-il encore avant qu'on prenne au sérieux la prévention au Québec ? Ça passe par l'implication des travailleurs et des travailleuses : ils connaissent le travail, ils connaissent les risques et sont les mieux placés pour proposer des solutions », insiste le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau. ■



LA MANUTENTION, PLUS QU'UN SIMPLE GESTE

Colloque 2019 de l'IRSST

Le 20 novembre 2019 se tenait le colloque de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) sur le thème de la manutention. Une dizaine de conférenciers sont venus présenter les plus récents travaux financés et réalisés par l'organisme.

Le titre du colloque traduisait bien la préoccupation des chercheurs. Ces derniers ont souligné que la manutention devait être étudiée non pas comme un simple geste qui doit respecter la consigne du « dos droit, genoux fléchis » – comme cela a longtemps été enseigné –, mais comme un mouvement complexe qui intègre un ensemble de facteurs tant environnementaux et physiques que sociaux et organisationnels. Pour bien documenter toute cette complexité, les conférenciers ont présenté les nouveaux outils de recherche développés pour mesurer et comprendre sur le

terrain les exigences de la manutention sur le corps des travailleuses et travailleurs, et ce, dans divers milieux : ambulanciers, vendeurs, commis, manutentionnaires, etc. Denis Denis, professeur à l'UQAM, a également mis l'emphase sur l'importance de revoir la formation donnée. Cette dernière doit tenir compte de ce qu'il nomme les « principes d'action » qui sous-tendent tout effort de manutention. Il a rappelé l'importance d'investir dans cette formation, notamment en élaborant son contenu avec les travailleuses et travailleurs qui connaissent les difficultés et les trucs du métier

nécessaires à une manutention sécuritaire. Ensuite, Jean-Jacques Atain Kouadio, expert d'assistance à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) en France, est venu échanger avec les participants sur les travaux qu'il mène avec son équipe sur les exosquelettes. Il a posé la question des effets, positifs et négatifs, de ces aides à la manutention. Peut-il y avoir un transfert des risques d'une région du corps à une autre ? Il est encore tôt pour porter un jugement éclairé sur ces nouveaux outils. « *Il faut rester vigilant* », a-t-il souligné. Le constat final de la journée indique que la manutention est un geste complexe qui repose sur l'expérience et les compétences des travailleuses et des travailleurs qui l'accomplissent quotidiennement, et qu'il faut écouter et observer ces derniers pour en comprendre toute la richesse. ■



DINO LEMAY

Dépendances au boulot

Le 26 septembre 2019 s'est tenue la 29^e Rencontre annuelle du réseau des déléguées sociales et délégués sociaux (DS) de la FTQ en Outaouais. La journée a été animée par le confrère Marc Thomas, coordonnateur du Réseau des DS du conseil régional FTQ Montréal-Métropolitain.

La journée a débuté avec la présentation *Cyberdépendance en milieu de travail* de Marc Thomas. Dès le début de sa présentation, il a lancé aux personnes participantes le défi de ne pas toucher à leur cellulaire, chose qui n'était pas facile pour beaucoup. Excellent vulgarisateur, Marc a su, avec des exemples concrets et sa touche d'humour personnel, faire le portrait de la cyberdépendance, de la cyberintimidation et du cyberharcèlement de plus en plus présents

dans nos milieux de travail. Au retour du dîner, Patrice Beaudoin, directeur général de la Villa de la Paix, a démystifié le programme des 12 étapes des Alcooliques Anonymes. Certains critiquent la méthode des AA comme étant dépassée et basée essentiellement sur des principes religieux ou spirituels. Mais selon Patrice, il s'agit d'une vision étroite et simpliste de ce programme de rétablissement d'une dépendance. Pour lui,

le programme des 12 étapes proposé dans les fraternités anonymes recommande un style de vie articulé autour d'une série d'actions précises. Lui-même dépendant en rétablissement, il possède plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'intervention.

Pour terminer la journée, Renaud Hentschel, fondateur et directeur général de La Maison la Bouée, a démythifié la dépendance affective. Il nous a parlé de son parcours de vie et de sa dépendance affective. Conférencier émérite depuis plus de 30 ans, Renaud en a surpris plus d'un avec ses talents d'humoriste. En plus d'avoir eu la chance d'entendre Renaud, chaque personne participante a reçu une copie de son livre *On ne change pas en restant les mêmes*. ■

**VOUS VIVEZ UNE PROBLÉMATIQUE
AVEC LES INSPECTEURS DE LA CNESST ?**

Faites-le-nous savoir !

Le service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ souhaite documenter les problèmes vécus avec l'inspectorat de la CNESST afin de faire corriger les situations problématiques vécues par les travailleuses et les travailleurs du Québec.

Pour y arriver, nous avons besoin de connaître les situations vécues par les travailleurs et les travailleuses de manière détaillée.

Tout document qui viendrait appuyer la démonstration de la problématique serait fort utile. Le service de la SST vous encourage à toujours demander une réponse écrite de la part de la CNESST, même s'il ne s'agit pas d'une décision officielle.

Vous pouvez transmettre vos informations à Annie Landry, directrice du service de la santé et de la sécurité du travail : alandry@ftq.qc.ca ou 514 383-8030. ■

PHOTOS FRANÇOIS OUELLET

COP25 – Relativiser l'échec

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) organisait, sous la présidence du Chili, sa 25^e Conférence des parties (COP) en décembre dernier à Madrid.

Depuis 1995, les pays se rencontrent pour s'attaquer à la question de la crise climatique. Bien que des engagements ambitieux aient été conclus, que ce soit le Protocole de Kyoto ou l'Accord de Paris, les gaz à effet de serre (GES) ne cessent d'augmenter. Cette 25^e COP était pour plusieurs la rencontre de la dernière chance. D'abord parce que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué, dans sa mise à jour publiée en 2018 de l'état du réchauffement climatique pour guider les discussions de la COP24 qui se tenait en Pologne, que, hors de tout doute, les efforts des États étaient nettement insuffisants pour atteindre les cibles de l'Accord de Paris. Mais que le maintien du réchauffement en deçà de 1,5°C était encore

possible. Pour ce faire, les États devront être plus ambitieux dans leurs plans et augmenter leurs cibles de réduction de GES à 45% d'ici 2030. D'autre part, la COP25 était la dernière occasion d'adopter les mécanismes pour permettre l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris en 2020.

Depuis la ratification de l'Accord de Paris, les États disposaient de cinq ans pour mettre en œuvre les mécanismes de l'accord. Malgré des avancées importantes, comme le guide de mise en œuvre, certains articles demeurent en suspens. C'est le cas de l'article 6 qui traite de la finance climatique, mais surtout des mécanismes liés aux pertes et dommages. C'est là où l'échec a été retentissant, les États étant incapables de s'entendre sur ces derniers mécanismes. Cela ne signifie pas pour

autant un échec total. Mais, en tenant compte des avertissements du GIEC, cela ne fait que ralentir encore plus les travaux et nous éloigne encore plus de l'atteinte des cibles de l'Accord de Paris.

Cependant, il faut relativiser cet échec. Tout d'abord, les COP se déroulent dans un cadre rigide où les décisions sont lentes. De surcroît, la CCNUCC fonctionne sous la règle du consensus. Il suffit qu'un seul pays s'oppose à une proposition pour que les travaux soient bloqués. Et ce fut le cas lors de cette COP. Sur les 195 pays présents, environ quatre ont bloqué le dénouement des travaux sur les articles en suspens. Pourtant, tous les autres étaient prêts à trouver une voie de passage.

C'était également l'occasion pour les parties de faire part de leurs plans pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. L'Union européenne, à l'exception de la Pologne, s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Ce n'est pas rien, mais cela est passé complètement inaperçu



PHOTOS PATRICK RONDEAU



face à l'attitude de fermeture des États-Unis et de l'Arabie Saoudite. Avec du recul, il pourrait être pertinent de nous poser la question à savoir si nous devons mettre tous nos espoirs sur les épaules des négociateurs à la COP. Peut-être est-ce là l'erreur? Ces instances servent à adopter des plans, des protocoles, des accords et à négocier les mécanismes s'y rattachant. Cela étant, ce n'est pas à ces endroits que se décideront les plans les plus ambitieux dont nous avons besoin. Au-delà des pays représentés aux COP, il y a aussi neuf constituantes reconnues par la CCNUCC. Les syndicats font partie d'une de ces constituantes. Un des gains importants lors de cette COP fut l'effort concerté de la part des diverses constituantes pour travailler ensemble. Cela n'est pas banal. Jamais ces constituantes n'avaient autant travaillé

ensemble. Elles se sont mobilisées, entre autres, face à la répression de la présidence chilienne, lors d'une manifestation dans les murs de la COP demandant aux États d'accélérer le processus de négociation. Il est clair que la société civile se mobilise et se fait de plus en plus entendre. À titre d'exemple, 500 000 personnes ont pris la rue à Madrid, durant la COP. La FTQ, quant à elle, est présente depuis 2015 aux différentes COP, multipliant les efforts pour faire entendre la voix des travailleurs et des travailleuses du Québec ainsi que le concept de la transition juste. Lors des COP, elle est présente dans les rencontres de caucus de la Confédération syndicale internationale, du Réseau Action Climat Canada et celle de l'équipe de négociation du gouvernement canadien. Elle offre un soutien aux négociateurs canadiens

au *Forum on Response Measures*, lieu où sont négociées les questions de la transition juste et de la diversification de l'économie. Malheureusement, bien que certains pays fassent preuve d'audace face à la lutte contre les changements climatiques, on ne peut en dire autant du gouvernement canadien. Le Canada s'est présenté en véritable sauveur en 2015, mais son lustre s'est égratigné au cours des dernières années. L'achat d'un oléoduc avec les fonds publics et le financement à coups de milliards de dollars de l'exploitation des hydrocarbures démontrent le double discours du gouvernement Trudeau. Le Canada est l'un des pays les plus polluants per capita de tout le G20. À titre d'exemple, un Canadien produit cinq fois plus de GES qu'un Mexicain et près de neuf fois plus qu'un Indien. ■

Belle victoire pour les travailleurs et travailleuses de Ballin inc.

Une nouvelle convention collective de 5 ans a été ratifiée le 9 octobre dernier, par les membres de l'UES 800 travaillant chez Ballin inc., une entreprise spécialisée dans la fabrication de pantalon haut de gamme pour hommes.

MINIMUM
15\$

Les 120 travailleurs-ses de cette entreprise qui possède deux établissements à Montréal et à Saint-Césaire sont syndiqués avec l'UES 800.

L'un des enjeux majeurs de cette négociation était l'atteinte du salaire de 15\$ de l'heure. Il s'agit d'une belle victoire et d'une avancée intéressante pour les travailleurs-ses de l'industrie du vêtement, laquelle est en concurrence avec la Chine, le Bangladesh et d'autres pays d'Asie. Cette victoire donne également le ton aux autres négociations à venir dans l'industrie. C'est donc plus de 76% des travailleurs-ses qui seront touchés par l'augmentation de salaire à 15\$.

En plus de l'augmentation de salaire, les gains obtenus sont une bonification de l'assurance collective au niveau du plan dentaire et des examens de la vue ainsi que l'ajout de journées de congé de deuil.

L'Union des employés et employées de service, locale 800 représente plus de 3000 membres dans l'industrie du vêtement et textiles. ■

Le rendement sur 12 mois du Fonds de solidarité FTQ atteint 11%

Pour les 6 premiers mois de l'exercice 2019-2020, le Fonds de solidarité FTQ affiche un résultat global (profits) de 840 millions de dollars au bénéfice de ses 700 000 épargnants.

La valeur de l'action atteint maintenant 46,20\$, représentant un rendement à l'actionnaire de 5,2% pour la période de 6 mois terminée le 30 novembre 2019, et un rendement sur 12 mois de 11,0%. L'actif net augmente à 16,7 milliards de dollars. L'annonce a été faite par communiqué de presse le 31 décembre dernier.

« La performance du portefeuille du Fonds de soli-

darité FTQ dans les entreprises québécoises démontre que celles-ci continuent de profiter de la croissance économique », a déclaré Gaëtan Morin, président et chef de la direction du Fonds. Le rendement de ce portefeuille au cours des 6 premiers mois de l'exercice était de 5,6%.

Dans le but de maintenir l'équilibre de son modèle d'affaires, le Fonds a annoncé le 21 novembre

2019 qu'il n'accepterait plus les souscriptions par versements ponctuels, et ce, jusqu'à la fin de son exercice le 31 mai 2020. Les cotisations effectuées par retenue sur le salaire ou prélèvement bancaire automatique ne sont pas touchées par cet arrêt. Cette mesure a été annoncée en juillet 2019, et a été reprise dans d'autres communications publiques faites par le Fonds depuis.

Notons que les rendements composés annuels à l'actionnaire du Fonds (sans tenir compte des crédits d'impôt) sont de 11,0% pour 1 an, 8,6% pour 3 ans, 8,1% pour 5 ans et 7,0% pour 10 ans. ■

CONFLITS FTQ AU 5 FÉVRIER 2020

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
AGF ACCÈS INC.	QUÉBEC	16	TUAC-501	2019-06-13 (GRÈVE)
RÉSIDENTE LE MONASTÈRE D'AYLMER 2004 INC.	GATINEAU	106	TEAMSTERS-106	2019-09-30 (GRÈVE)

Jasmine Lévesque, spécialiste des redémarrages !

Jasmine est fière de son parcours et d'occuper un métier non traditionnel depuis maintenant près de 30 ans dans un secteur où les femmes sont encore très peu nombreuses. Mécanicienne industrielle à l'usine Unibord (Panval) de Sayabec dans la Vallée de la Matapédia. L'usine fabrique des panneaux stratifiés et des revêtements extérieurs.



Au fil de ses journées, Jasmine inspecte et répare un grand nombre de machines qu'on retrouve au sein de l'usine qui regroupe plus de 450 travailleurs. L'usine Unibord est le plus gros employeur de la Vallée. Jasmine doit être à l'aise avec les imprévus. « Je répare toutes les machines qu'on retrouve ici et je fais aussi de l'analyse de vibration pour prévenir les bris et assurer l'entretien des équipements. »

En plus de s'occuper de la machinerie, elle s'occupe également de ses collègues puisqu'elle est déléguée sociale au sein de son syndicat (Unifor, section locale 1200) depuis mainte-

nant près de 12 ans. Avec les années, la confiance s'est progressivement installée, les gens se sont ouverts à elle et elle a pu assister ses confrères et consœurs sur une multitude d'enjeux. « Comme dans mon travail, moi, c'est le résultat qui me motive. Comme réparer une machine – on répare, ça repart. C'est souvent ça aussi avec les gens qu'on aide. »

Jasmine a connu elle aussi son lot de défis, elle qui a vécu et travaillé pendant près de 10 ans à Murdochville chez Mines Gaspé jusqu'à la fermeture de l'entreprise.

La mécanicienne est fière de parler de son



métier, mais aussi du rôle qu'elle joue maintenant au sein de l'entreprise pour préparer la relève et former les plus jeunes mécaniciens aux réalités opérationnelles et aux enjeux de sécurité.

Quand on lui demande ce qu'elle conseille à des femmes comme elle qui

aimeraient faire un métier non traditionnel, elle répond sans hésiter : « Oui, tu vas avoir des embuches, mais il faut que tu prennes ta place et que tu mettes ton pied à terre lorsque nécessaire. Il faut être déterminée – je suis capable et j'ai le droit d'avoir un métier non traditionnel. Il

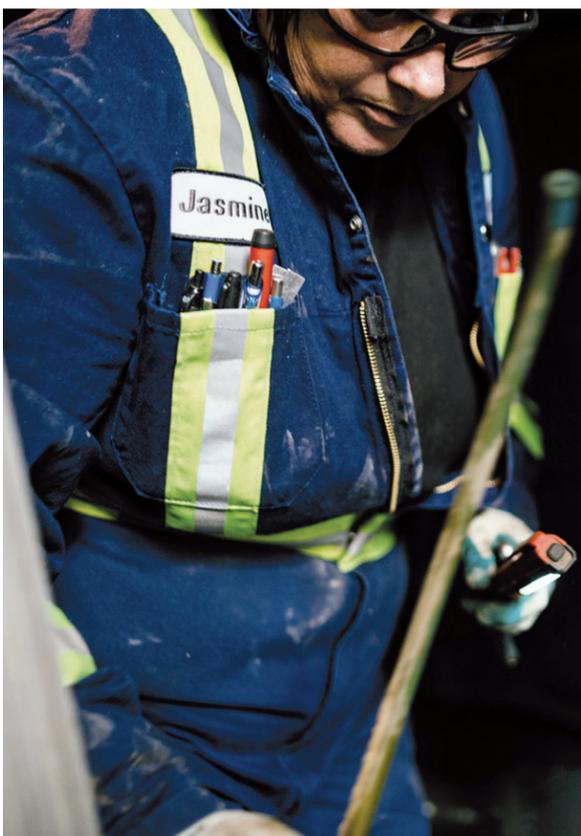
faut s'attendre à se faire évaluer davantage – c'est normal, mais il faut se tenir debout ».

Un peu à l'image des compresseurs sur les-

quels elle veille, Jasmine ne manque pas de souffle dans son parcours inspirant et sa volonté de faire sa vie en région dans la belle et grande Gaspésie. ■



Pour visionner la vidéo : <https://business.facebook.com/watch/?v=172683860730324>



PHOTOS ERIC DEMERS

La FTQ en commission parlementaire

Au cours des dernières semaines, la FTQ a participé à deux commissions parlementaires. L'une sur le projet de loi n° 44 sur la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et visant à favoriser, et l'autre sur le projet de loi n° 39 à propos de la réforme du monde de scrutin.

En ce qui a trait au projet de loi n° 44, le secrétaire général Denis Bolduc a rappelé la préoccupation de la FTQ concernant la capacité du Québec de répondre aux objectifs de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, tout en insistant que le gouvernement doit faire une place aux travailleurs et travailleuses dans son plan contre les changements climatiques. Toute action doit prévoir l'implication des travailleurs et travailleuses. Aussi, le gouvernement doit mettre en place un véritable plan d'électrification des transports.

Quant au projet de loi n° 39 sur la réforme du mode de scrutin, la FTQ demande à Québec d'y apporter des amendements significatifs afin de don-



JACQUES BOISSINOT

ner au mode de scrutin mixte proportionnel un plus grand degré de proportionnalité pour refléter plus fidèlement la volonté populaire. La FTQ s'est également opposée à ce que le nouveau mode de scrutin soit soumis à un référendum qui se déroulerait en même temps que la prochaine élection en 2022. Pour la FTQ, l'Assemblée nationale a toute la légitimité nécessaire pour adopter cette réforme. Nous sou-

haitons aussi que le modèle de liste régionale soit revu, puisqu'il n'y a pas suffisamment de députés de région. Le projet de loi doit être bonifié. Même observation en ce qui a trait à la parité femmes-hommes. «Le nouveau mode de scrutin doit favoriser une plus grande diversité de représentation, tout en conservant un juste équilibre entre équité et efficacité de la gouvernance», a clairement indiqué le secrétaire général. ■

25 000 \$ POUR CENTRAIDE

Une belle implication du Conseil régional FTQ-Montérégie

Le 20 septembre dernier, le Conseil régional FTQ-Montérégie a tenu la 7^e édition de son tournoi de golf au profit de Centraide Richelieu-Yamaska et Centraide Sud-Ouest. Par un temps magnifique, 144 golfeurs et golfeuses ont foulé les verts du parcours du club de golf Saint-Césaire, près de Marieville. Conjugée aux commandites, cette participation a permis de recueillir une somme record de 25 000 \$, qui a été partagée en parts égales entre Centraide Sud-Ouest et Centraide Richelieu-Yamaska. Ces sommes ont été remises à ces deux organisations le 19 décembre.

Pour les présidents et la présidente des exécutifs régionaux du Conseil régional FTQ-Montérégie, Daniel Mallette du Suroît, Luc Martel de Richelieu et Manon Lapalme de Haute-Yamaska, ce rendez-vous annuel constitue un incontestable message d'espoir à plus d'une centaine d'organismes communautaires de la Montérégie à qui les deux Centraide viennent en aide.

«L'argent, c'est le nerf de la guerre pour les organismes de la région que nous aidons», a fait valoir Luc Martel. «Ces organismes font des miracles avec des

moyens très limités et beaucoup d'huile de bras», affirme Manon Lapalme. «Ce grand esprit d'entraide et cette générosité remarquable nous aideront à réaliser de grandes choses afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, en soutenant un large éventail d'organismes», conclut Daniel Mallette.

Le président de la FTQ, Daniel Boyer, présent au tournoi, a souligné la contribution exceptionnelle de Centraide au joyau de la FTQ qu'est le réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales. «Nos milieux de travail ne sont pas à l'abri de la précarité qui est présente partout. Afin de réussir à la combattre, nous avons développé, en partenariat avec les Centraide, des réseaux d'entraide unique, dont les délégués sociaux et les déléguées sociales sont l'élément central. Merci aux conseils régionaux d'en accepter la responsabilité et merci à Centraide de cheminer avec nous dans cette noble mission», affirme Daniel Boyer.

Merci à tous et toutes pour ce grand succès! Une huitième édition aura lieu en septembre 2020. ■



DANIEL MALLETTE

Dans l'ordre habituel : Louis Héroux, directeur général de Centraide Richelieu-Yamaska – Bernadette Caron, directrice adjointe de Centraide Richelieu Yamaska – Luc Martel, président du Conseil régional FTQ-Montérégie – Daniel Demers, conseiller régional de la FTQ en Montérégie – Colette Cummings, directrice régionale de Centraide Sud-Ouest du Québec – Daniel Mallette, président de l'exécutif du Suroît du Conseil régional FTQ Montérégie.



REER+
L'épargne positive

Un REER+ profitable qu'un REER ordinaire

Savez-vous pourquoi, lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, vous bénéficiez de **30% d'économies d'impôt supplémentaires?**

PARCE QUE LE FONDS A UNE MISSION UNIQUE: AIDER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC.

Il a l'obligation d'investir la majorité de ses actifs dans l'économie d'ici et de créer et maintenir des emplois chez nous.

En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire. Et pour cela, vous bénéficiez d'économies d'impôt additionnelles.

Vous avez de quoi être fier!

Prêt à épargner avec le REER+ au Fonds?

➤ Appelez au **1 800 567-3663**

➤ Visitez notre site **fondsftq.com**

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15% au Québec et de 15% au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

FONDS
de solidarité FTQ

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION

1^{ER} NOVEMBRE 2019 AU 3 FÉVRIER 2020

- ▶ **AIMTA** : A.S.A.P. Secured inc. – Aéroport PET Montréal / ATS Canada – Aéroport PET Montréal / Expleo – Mirabel / Rad Technologies – Thetford Mines / Rolls-Royce Canada – Lachine
- ▶ **Métallos** : Atelier de Réadaptation au travail de Beauce inc., Atrium – Québec / Centre Investigation et Sécurité Canada inc. (tous les établissements conformément au Décret sur les agents de sécurité) / Charl-pol inc. – Portneuf / Engie Services inc. – Montréal / Groupe Signalisation (Signalisation de l'Estrie inc.) – Sherbrooke / Production Sécurité inc. – Alma / Sécurité Mahikan inc. – Chicoutimi / Services Alimentaires Québec SSP inc. (tous les établissements)
- ▶ **SCFP** : Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches (tous les établissements) / Groupe Transbus – Châteauguay / Hydro-Québec (tous les établissements) / La Compagnie de recyclage de papiers MD inc. – Montréal / Municipalité du Canton de Dundee – Dundee / Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, Saint-Constant / SCF Chaudière-Appalaches inc. (tous les établissements) / SQDC, succursale Hamel – Québec / SQDC, succursale Lachute – Lachute / SQDC, succursale Magog – Magog / SQDC, succursale Mont-Tremblant – Mont-Tremblant / SQDC, succursale Rimouski – Rimouski / SQDC, succursale Rosemont – Montréal / SQDC, succursale Saint-Hyacinthe – Saint-Hyacinthe / SQDC, succursale Shawinigan – Shawinigan-Sud / Student's Society of McGill University – Montréal / Transport scolaire Champlain (tous les établissements) / Ville de Blainville (tous les établissements)
- ▶ **SEPB** : Caisse Desjardins du Secteur de l'enseignement des Basses-Laurentides – Deux-Montagnes / Deloitte, bureau de La Sarre – La Sarre / Groupe Services partagés Desjardins inc. – Saint-Hyacinthe / Investissement Québec (tous les établissements) / Librairie Renaud-Bray inc., succursale Les Galeries de Terrebonne – Terrebonne / Randolph Pub Ludique, Rosemont – Montréal
- ▶ **SQEEES-298** : Centre de la petite enfance Les P'tits Loups – Québec / Centre de la petite enfance Les Petits Poussins – Jonquière / Centre de la petite enfance Multi-Gardes – Saint-Lin-Laurentides / Service d'entretien Signature – Montréal / Société en commandite Manoir Gatineau – Gatineau
- ▶ **Teamsters** : Camo-Route inc. – Montréal / Fût Idéal (tous les établissements) / Super C / Marché St-Jacques – Montréal
- ▶ **TUAC** : A. Lassoade inc. – Rougemont / Brossard Cadillac – Brossard / Brossard Chevrolet – Brossard / Centre de la petite enfance Nez-à-Nez (tous les établissements) / Garderie Les Contes Enchantés inc. – Saint-Césaire / Groupe Première Moisson inc. – Baie d'Urfé / Indigo Parc Canada Inc. – Île de Montréal / Juliette et chocolat, Promenade du Centropolis – Laval / Opérations de détails (division de Métro Richelieu inc.) – Québec / Produits Métalliques Pouliot Machinerie inc. – Rimouski / Provigo – Montmagny / Rayonese Textile inc. – Saint-Jérôme / Super Marché Plouffe inc. – Bromont / Taxis Coop Québec – Québec / Vision Chevrolet Itée – D'Elson / Vivaco Groupe Coopératif – Kingsey Falls
- ▶ **UES 800** : Office municipal d'habitation de Laval – Laval
- ▶ **Unifor** : C.R.L. Automobiles inc. – Mirabel / Multi-Services Albanel – Albanel

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires
Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3		